

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 19-337-1924 portant approbation du 2e rôle supplémentaire des patentes de 1re catégorie pour l'année 1925.

n° 19-337-1924

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
3 décembre 1924

Numéro JO  
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro  
30 décembre 1924

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu**le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

**Vu**l'arrêté du 17 décembre 1920, réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis

**Vu**l'arrêté du 27 août 1924 modifiant l'article 20 de l'arrêté du 17 décembre 1920, précité

Sur la proposition de l'administrateur adjoint, chef des distri résident de la districts, président de la Commission des patentes

Le Conseil d'administration entendu,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Est rendu exécutoire le 2e rôle supplémentaire de la contribution des patentes de 1re catégorie pour l'année 1924, arrêté dans la séance du Conseil d'administration de ce Jour à la somme de : Deux cent cinquante cinq francs, 85 centimes, centimes additionnels compris. Art. 2. — Le présent arrêté sera notifié au trésorier-payeur, enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la a colonie.

CHAPON-BAISSAC.